Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	29-0759-0	**Numéro de la version :**	6.00
Date de parution :	2026/08/14	**Remplace la version datée de :**	2025/06/26

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit
Nettoyant pour mains Paint Buster(MC) NO 05604, 05975 3M(MC)

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue
Nettoyant pour les mains

Restrictions d'utilisation
Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division Des Automobiles
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :
Carcinogénicité : Catégorie 1A.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette
Terme d'avertissement
Danger

Symboles :
Point d'exclamation |Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut causer le cancer.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

Mises en garde

Prévention :
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Porter une protection des voies respiratoires et une protection des yeux (voir la section 8 de la FDS).

Réponse:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Entreposage :
Garder sous clef.

Élimination :
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques
Aucun connu.

14% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.
14% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Adipate de diméthyle	627-93-0	45 - 70 Secret Fabrication *	Adipate de diméthyle
Bentonite	1302-78-9	< 12	Bentonite
Polyéthylène glycol	25322-68-3	7 - 11	Poly (oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	1 - 10	Acide pentanedioïque, diméthyl ester
Cellulose	9004-34-6	3 - 7	Cellulose
Acide stéarique	57-11-4	3 - 7	Acide stéarique
Talc	14807-96-6	3 - 7 Secret Fabrication *	Talc (Mg3H2(SiO3)4)
Triéthanolamine	102-71-6	1 - 5	2,2',2"-Nitrilotriéthanol
Silice synthétique amorphe,	112945-52-5	1 - 5	Silice amorphe sublimée exempte de

sublimée, sans cristaux			cristaux
Lanoline	8006-54-0	1 - 5	Lanoline
Pétrolatum	8009-03-8	1 - 5	Pétrolatum
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	577-11-7	0.5 - 1.5 Secret Fabrication *	Butanedioate de ester de sulfo-, 1,4-bis (2-éthylhexyle), sel de sodium
Quartz (SiO2)	14808-60-7	< 0.7	Quartz (SiO2)
Cristobalite	14464-46-1	< 0.2	Cristobalite (SiO2)

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés
Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun dans cette produit.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Aldéhydes	Durant la combution
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution
oxydes d'azote	Durant la combution

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque,

respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger du gel. Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Triéthanolamine	102-71-6	ACGIH	MPT:5 mg/m3	
Filaments de fibre de verre	14464-46-1	ACGIH	MPT(fibre) :1 fibre/cm³	

Filaments de fibre de verre continus, fraction inhalable	14464-46-1	ACGIH	MPT (fraction inhalable): 5 mg/m3	
Silice, Cristalline, fraction respirable	14464-46-1	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	
Talc	14807-96-6	ACGIH	MPT(fraction respirable):2 mg/m3	
Silice, Cristalline, fraction respirable	14808-60-7	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	
Polyéthylène glycol	25322-68-3	AIHA	MPT:10 mg/m3	
Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux, pure, hautement et sévèrement raffinée, fraction inhalable.	8009-03-8	ACGIH	MPT (fraction inhalable): 5 mg/m3	
Cellulose	9004-34-6	ACGIH	MPT:10 mg/m3	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Lorsque le produit est utilisé comme nettoyant pour les mains, les gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.
Pour toutes les autres utilisations:
Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.
Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide pâte
Aspect physique spécifique:	pâte
couleur	Havane pâle
Odeur	Agrumes doux
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données disponibles*
pH	8,1 - 8,7
Point de fusion/Point de congélation	*Pas de données disponibles*
Point d'ébullition	>=101,7 ºC
Point d'éclair :	93,9 ºC [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation :	*Pas de données disponibles*
Inflammabilité	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	*Pas de données disponibles*
Limites d'explosivité (LSI)	*Pas de données disponibles*
pression de vapeur	1 mmHg [*Méthode de test:*estimé] [*Détails:*Conditions à 20°C]
Densité de vapeur relative	*Pas de données disponibles*
Densité	1,1 - 1,2 kg/l
Densité relative	1,10843 - 1,16834 [*Ref Std:*Eau=1]
Hydrosolubilité	Légere (< 10 %)
Solubilité (non-eau)	*Pas de données disponibles*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Pas de données disponibles*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données disponibles*
Température de décomposition	*Pas de données disponibles*
Viscosité Cinématique	23 718 mm2/sec
Composés Organiques Volatils	0,8 % en poids [*Méthode de test:*calculé selon CARB title2]
Composés Organiques Volatils	678 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD]
Pourcentage de matières volatiles	58,5 % en poids [*Détails:*(en excluant les composés exempts)]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	681 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD]

Caractéristiques des particules	*Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles
Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	**Condition**
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :
Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

En cas de contact avec les yeux :
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Pneumoconiose : les signes et les symptômes sont notamment une toux persistante, des essoufflements, des douleurs thoraciques, une augmentation des expectorations et des changements lors des examens de fonction respiratoire.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique qui peut provoquer le cancer suite à une exposition prolongée, inhalations répétées des poussières de produit sec ou polymérisé.

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Silice, Cristalline (de taille respirable)	14464-46-1	Agent carcinogène connu pour l'être	Agents carcinogènes selon le National

		humain.	Toxicology Program
Silice, Cristalline (de taille respirable)	14808-60-7	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE	14464-46-1	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Polyéthylène glycol	Dermale	Lapin	LD50 > 20 000 mg/kg
Polyéthylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 32 770 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Dermale	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Glutarate de diméthyle	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Talc	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Acide stéarique	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide stéarique	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Cellulose	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Cellulose	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 5,8 mg/l
Cellulose	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Triéthanolamine	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Triéthanolamine	Ingestion	Rat	LD50 9 000 mg/kg
Pétrolatum	Dermale	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Pétrolatum	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Inhalation-poussières /	Rat	LC50 > 0,691 mg/l

	brouillard (4 heures)		
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Rat	LD50 > 2 100 mg/kg
Quartz (SiO2)	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Cristobalite	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Cristobalite	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Adipate de diméthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Polyéthylène glycol	Lapin	Irritation minimale.
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	Aucune irritation significative
Acide stéarique	Lapin	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Cellulose	Pas disponible	Aucune irritation significative
Triéthanolamine	Lapin	Irritation minimale.
Pétrolatum	Composants similaires	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Lapin	Aucune irritation significative
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Lapin	Irritant
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Cristobalite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Adipate de diméthyle	Lapin	Irritant modéré
Polyéthylène glycol	Lapin	irritant légère
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	irritant légère
Acide stéarique	Lapin	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Cellulose	Pas disponible	Aucune irritation significative
Triéthanolamine	Lapin	irritant légère
Pétrolatum	Composants similaires	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Lapin	Aucune irritation significative
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Adipate de diméthyle	Composants similaires	Non classifié
Polyéthylène glycol	Cochon	Non classifié

	d'Inde	
Glutarate de diméthyle	Composants similaires	Non classifié
Triéthanolamine	Humain	Non classifié
Pétrolatum	Cochon d'Inde	Non classifié
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Hommet et animal	Non classifié
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Humain	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Nom	Espèces	Valeur
Talc	Humain	Non classifié

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Adipate de diméthyle	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Polyéthylène glycol	In Vitro	N'est pas mutagène
Polyéthylène glycol	In vivo	N'est pas mutagène
Glutarate de diméthyle	In vivo	N'est pas mutagène
Glutarate de diméthyle	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide stéarique	In Vitro	N'est pas mutagène
Talc	In Vitro	N'est pas mutagène
Talc	In vivo	N'est pas mutagène
Triéthanolamine	In Vitro	N'est pas mutagène
Triéthanolamine	In vivo	N'est pas mutagène
Pétrolatum	In Vitro	N'est pas mutagène
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	In Vitro	N'est pas mutagène
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	In vivo	N'est pas mutagène
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Polyéthylène glycol	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Acide stéarique	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Talc	Dermale	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérigène
Triéthanolamine	Dermale	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Triéthanolamine	Ingestion	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces

			données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Pétrolatum	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
Pétrolatum	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène
Cristobalite	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Polyéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 125 mg/kg/jour	pendant la grossesse
Polyéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5699 +/- 1341 mg/kg/jour	5 jours
Polyéthylène glycol	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement		NOEL non disponible	
Polyéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour la développement	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 562 mg/animaux/jour	pendant la grossesse
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Non classifié pour la développement	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 1 mg/l	pendant la grossesse
Talc	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg	pendant l'organogenèse
Triéthanolamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 1 125 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	3 génération
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	3 génération
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif	pendant l'organogenès

			observé 1 074 mg/kg/jour		e

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Adipate de diméthyle	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Polyéthylène glycol	Inhalation	irritation respiratoires	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1,008 mg/l	2 semaines
Glutarate de diméthyle	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Acide stéarique	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Adipate de diméthyle	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Polyéthylène glycol	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1,008 mg/l	2 semaines
Polyéthylène glycol	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640 mg/kg/jour	13 semaines
Polyéthylène glycol	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640	13 semaines

					mg/kg/jour	
Polyéthylène glycol	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640 mg/kg/jour	13 semaines
Polyéthylène glycol	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640 mg/kg/jour	13 semaines
Polyéthylène glycol	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640 mg/kg/jour	13 semaines
Polyéthylène glycol	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 640 mg/kg/jour	13 semaines
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Glutarate de diméthyle	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,4 mg/l	90 jours
Acide stéarique	Ingestion	sang	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	6 semaines
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3	113 semaines
Talc	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3	113 semaines
Triéthanolamine	Dermale	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	2 années
Triéthanolamine	Dermale	foie	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 4 000	13 semaines

					mg/kg/jour	
Triéthanolamine	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Triéthanolamine	Ingestion	foie	Non classifié	Cochon d'Inde	Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg/jour	24 semaines
Pétrolatum	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	la peau	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	muscles	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Pétrolatum	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/jour	2 années
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Silice synthétique amorphe, sublimée, sans cristaux	Inhalation	silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000	90 jours

					mg/kg/jour	
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	la peau	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	muscles	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Sodium di (2-éthylhexyle) Sulfosuccinate	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Cristobalite	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le

Risque d'aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	29-0759-0	**Numéro de la version :**	6.00
Date de parution :	2026/08/14	**Remplace la version datée de :**	2025/06/26

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode

d’utilisation ou d’application prévue. Comme l’utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l’utilisation et l’application d’un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu’il évalue le produit 3M avant de déterminer s’il convient à l’usage auquel il le destine et à la méthode d’utilisation ou d’application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca